

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 Aout 2023 à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune d'Arith s'est réuni le mardi 29 Aout 2023 à 20 heures 30.

Présents :

Mesdames Karine BEBERT, Laure BRICHET VIVIAN, Messieurs Didier CAMPILLO, Fabrice COTTET, Christian DAVAT, Mesdames, Bernadette GUEYRAUD et Cécile TRAHAND.

Excusés : Madame Isabelle AUMAR, Messieurs Jean-Philip FRAIX-BURNET, Pascal CLERC, Guillaume MORAND.

Pouvoir : Monsieur Pascal CLERC donne pouvoir à Monsieur Didier CAMPILLO

Secrétariat de séance :

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner un(e) secrétaire de séance pour établir le procès-verbal de séance.

Madame Laure BRICHET VIVIAN est désignée à la fonction de secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- ✚ Approbation du procès-verbal du 11 juillet 2023
- ✚ Approbation du règlement intérieur du restaurant scolaire
- ✚ Approbation du règlement intérieur de la garderie
- ✚ Approbation du règlement intérieur pour l'utilisation de la salle multi-activités
- ✚ Création d'un emploi en CDD pour accroissement temporaire d'activité
- ✚ Engagement de la démarche Agenda Biodiversité Communale Bauges 2023
- ✚ Questions diverses

1 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 11 JUILLET 2023

Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal s'ils ont des remarques particulières à formuler concernant le procès-verbal de cette séance.

Le conseil municipal, APPROUVE, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 11 juillet 2023.

2 – APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU RESTAURANT SCOLAIRE

Madame le Maire rappelle les enjeux de cette adaptation du règlement intérieur du restaurant scolaire.

Madame le Maire précise les points suivants :

- ✚ Les tarifs ont été supprimés du règlement afin de ne pas être contraints de reprendre une délibération à chaque modification de tarif.
- ✚ Le chapitre relatif aux billets de comportement est maintenant bien stipulé dans le règlement bien que dans les faits ces derniers soient mis en application depuis le mois d'avril 2023.
- ✚ Laure Brichet Viviant demande si les aspects concernant les objets connectés type montre, téléphone ou autre sont pris en considération. A ce jour, il n'existe pas de retours sur de tels objets qui perturberaient le bon fonctionnement du restaurant scolaire.
- ✚ La question est posée quant aux jours de grève : en cas de grève, le personnel enseignant est tenu d'avertir à minima 48 heures à l'avance. Dans ce cas, la mairie annule le prestataire et il n'y a donc pas de cantine ce jour-là.
- ✚ Il est enfin précisé que le nombre de repas doit être transmis au prestataire la veille avant 10 heures le matin.

Après avis, le conseil municipal, APPROUVE, à l'unanimité le règlement intérieur du restaurant scolaire.

3 – APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA GARDERIE

Madame le maire rappelle les enjeux de cette adaptation du règlement intérieur de la garderie.

Madame le maire précise les points suivants :

- ✦ Les tarifs ont été supprimés du règlement afin de ne pas être contraints de reprendre une délibération à chaque modification de tarif.
- ✦ Il est rajouté une pénalité de 20 euros en cas de retard (dépassement de l'horaire maximal).

Après avis, le conseil municipal, APPROUVE, à l'unanimité le règlement intérieur du restaurant scolaire.

4 – APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR POUR L'UTILISATION DE LA SALLE MULTI ACTIVITES

Madame le maire rappelle les enjeux de cette adaptation du règlement intérieur de la salle multi-activité.

Madame le maire précise les points suivants :

- ✦ Quelques points sont modifiés à savoir celui relatif au tarif. Le montant est supprimé et est remplacé par « conformément au tarif en vigueur ».
- ✦ La location de la salle prend effet du Vendredi soir 18 heures (remise des clés par la mairie et état des lieux) jusqu'au lundi matin 8h30 (remise des clés du locataire et état des lieux).
- ✦ Les différents chèques de caution seront remis en fonction de l'état des lieux.
- ✦ En cas de ménage non ou mal réalisé, le locataire sera tenu de réaliser ce dernier avant 10 heures le lundi matin.
- ✦ Laure Bricet Viviant demande si un listing du matériel avec un tarif de remplacement le cas échéant est existant. Sur la partie vaisselle, cette dernière appartient au comité des fêtes et est mis gracieusement à disposition donc pas de sujet sur ce point.
- ✦ Sur le matériel type table, il existe effectivement un tarif à valider avec le comité des fêtes.
- ✦ Monsieur Didier Campillo demande de préciser que la salle est dans l'enceinte de l'école.

Après avis, le conseil municipal, APPROUVE, à l'unanimité le règlement intérieur du restaurant scolaire.

5 – CREATION D'UN EMPLOI EN CDD POUR ACCROISSEMENT TMPORAIRE D'ACTIVITE

Madame le Maire informe rappelle au conseil municipal la demande de mise en disponibilité pour une année jusqu'au 31 Aout 2024 d'un agent des services périscolaires.

A ce titre, le Centre de Gestion a conseillé à la mairie de créer un emploi en CDD pour accroissement temporaire d'activité pour une durée de 1 an.

Madame le Maire indique qu'une personne avait été trouvée pour ce poste mais qu'elle s'est désistée la semaine dernière.

Une annonce a donc été remise en ligne.

Une personne a répondu et un entretien d'embauche est prévue demain mercredi.

Après avis, le conseil municipal, APPROUVE, à l'unanimité la création d'un emploi en CDD pour accroissement temporaire d'activité.

6 – ENGAGEMENT DE LA DEMARCHE AGENDA BIODIVERSITE COMMUNALE BAUGES 2023

Madame le maire rappelle la démarche.

L'objectif est avant tout de faire connaître la richesse de la biodiversité du territoire.
La Parc naturel Régional des Bauges avait répondu à l'appel à projets et a été retenu.
Ce projet, axé sur la biodiversité est à destination à la fois des écoliers mais aussi des habitants.
Il s'articule autour de différentes thématiques :

- ✦ Les vieilles forêts
- ✦ Les murets en pierres
- ✦ Le nant de Saint François

Madame le Maire précise que toute la partie en lien avec les scolaires et l'équipe pédagogique est d'ores et déjà engagée.

Madame Bernadette Gueyraud est désignée comme référente de la commune auprès du PNR des Bauges.

Cette action coûte 3344 € euros à la commune, répartis sur 2 ans.

Après avis, le conseil municipal, APPROUVE, à l'unanimité l'engagement de la démarche biodiversité communale Bauges 2023.

7 – QUESTIONS DIVERSES

7.1 Commissions sentiers et patrimoine :

- ✦ Madame le Maire informe le conseil municipal qu'un câble a été mis en œuvre le long du chemin rural dit des Foyères, A ce jour nous n'avons pas connaissance des personnes ayant remis en état ce chemin rural sans autorisation de la commune. D'autre part des câbles de section importante ont été mis en place à titre de balisage. Ces câbles ne sont pas fixés à des piquets mais pour se faire les arbres en bordure de chemin ont été transpercés. L'ensemble du conseil municipal est étonné de ce type de procédé.
- ✦ La commune va vérifier que les arbres ne sont pas sur le domaine privé de la commune.
- ✦ Madame le Maire présente ensuite les travaux de la commission sentiers et patrimoine concernant la boucle autour du village d'Arith et le logo qui permettra, tout comme les GR de suivre le cheminement.
- ✦ Le balisage pourrait se faire au printemps 2024. Une plaquette de présentation sur support papier et numérique pour communiquer est prévue.
- ✦ Il pourrait être aussi proposé par la suite des variantes sur ce tracé.
- ✦ Madame le Maire informe également la tenue d'un chantier participatif le Samedi 30 Septembre 2023 de 9 heures à 12 heures pour une opération de nettoyage. L'affiche permettant de communiquer sur cette opération a été réalisée par Madame Sylvestre et Madame Berlioz et sera diffusée dans le village et sur le site internet de la commune.

7.2 Sécurisation du chef-lieu :

- ✦ Suite à rencontre et échanges avec Messieurs Palin de Grand Chambéry, il a été proposé un plan de sécurisation sur la route départementale traversant la commune d'Arith.
- ✦ Des aides, via Grand Chambéry et le CD73 (par le biais des amendes de Police) sont possibles.
- ✦ Cette sécurisation, qui se traduit essentiellement par de la signalisation verticale et horizontale partirait du nouveau lotissement (en cours d'aménagement) jusqu'à la sortie de la commune direction Saint François.
- ✦ Depuis la boulangerie, un cheminement pourrait se faire naturellement côté gauche puis dès l'étranglement un premier passage piéton permettrait de basculer côté droit, pour ensuite retraverser et cheminer côté gauche jusqu'à l'intersection avec la route venant de

Lescheraines. Une traversée pourrait alors se faire au droit du site des CSE pour continuer jusqu'au nouveau lotissement (attention sur ce tronçon pas de maîtrise foncière).

- ✚ Tous ces éléments devront être validés par Mathieu DUFOUR du CD73 (réunion 28/09/2023) et lors d'un prochain conseil municipal.
- ✚ Madame le Maire indique que le radar pédagogique sera, in finé, mis en place au droit du nouveau lotissement.

7.3 Révision PLUI 4

Madame le Maire informe d'une demande de création d'un Secteur de Taille et de Capacité Limité au niveau du secteur de Prérouge a été déposée par Monsieur et Madame Genini qui souhaitent agrandir leur activité d'accueil touristique
L'enquête publique débutera le 18 septembre 2023.

➔ Une analyse des risques ainsi qu'une analyse environnementale devra être réalisée.

7.4 Travaux église

- ✚ Monsieur Didier Campillo informe que les travaux avancent bien.
- ✚ Le reste des échafaudages devraient être enlevés d'ici fin de semaine.
- ✚ Les travaux de peinture reprendront autour du 30 Août 2023.
- ✚ De son côté, l'association Sint Laurent a procédé au sablage de la porte + nettoyage des statues.
- ✚ Une entreprise a été contactée pour les travaux de zinguerie sur les vitraux.

7.5 Fuite d'eau appartement de la cure

- ✚ Monsieur Christian Davat informe de dégâts des eaux suite à une fuite d'eau dans un des appartements de la cure.
- ✚ Les dégâts étant assez importants au niveau de la salle de réunion de la cure, une déclaration à l'assurance sera faite.
- ✚ Concernant l'avancement des travaux de l'appartement, ces derniers avancent bien. L'entreprise Berger pose le placo et l'entreprise Pettini devrait intervenir pour la partie électricité.

7.6 Montée de Lachat

- ✚ Madame le Maire informe qu'une réunion de démarrage a eu lieu avec le SDES, Grand Chambéry, Alp Etudes.
- ✚ Les enquêtes de branchements sont programmées à partir du 13 Septembre 2023.
- ✚ La prochaine réunion de travail est prévue le 26 septembre 2023.

7.7 Prérouge

- ✚ Madame le Maire informe de la tenue d'une réunion le 07 novembre à 19h30 en mairie de Bellecombe concernant le projet d'aménagement de la porte occidentale des Bauges qui comprend le site de Prérouge. Cette réunion est à destination de l'ensemble des conseils municipaux d'Arith, Bellecombe et Lescheraines.

7.8 Gymnase du collège du Chatelard

- ✚ Monsieur Didier Campillo informe que l'architecte a été choisi le 28 Août 2023.
- ✚ Le montant des travaux est estimé à 4,2 millions d'euros.
- ✚ 80% de subventions sont espérées sur ce projet
- ✚ Les 20% restant seront réparties selon une clé de répartition définit (nombre d'habitants) entre les communes

7.9 Atelier communal

- ✚ Madame le Maire informe d'une rencontre avec l'actuelle locataire pour qui la « cohabitation » avec l'atelier situé sous l'appartement s'avère difficile, au regard du bruit de l'activité de Monsieur Degrange.
- ✚ La mairie est consciente de la difficulté de concilier une activité professionnelle et une habitation dans ce bâtiment.
- ✚ Madame le Maire propose de vendre la moitié de ce bâtiment afin de récupérer un peu de fonds qui permettraient de finaliser la rénovation des appartements de la cure.
- ✚ Dans le cas de la vente d'une partie du bâtiment il sera proposé une solution de relogement au locataire de l'appartement.
- ✚ Suite à cette présentation, le conseil municipal autorise Madame le Maire à poursuivre la démarche de mise en vente de la moitié de ce bâtiment communal.

7.10 Rentrée scolaire

- ✚ Monsieur Didier Campillo informe que les classes sont en place.
- ✚ Une rencontre avec le nouvel inspecteur a eu lieu le mardi 29 Août en présence de Madame le Maire et Monsieur Campillo.
- ✚ Séverine Lazzaroni prend la direction de l'école et la classe des CP/CE1/CE2.
- ✚ Andréa De Magalhaes aura la classe des CE2/CM1/CM2.
- ✚ Pauline Louis complètera les 2 postes qui sont à 80%.
- ✚ 2 classes sur Arith : 1 à 24 et 1 autre à 23 élèves (avec arrivée d'un 24 ème en cours d'année).
- ✚ La troisième salle sera destinée à la direction, infirmière, psychologue,...

7.11 RPI Lescheraines – Arith – le Noyer – Saint François de Sales

- ✚ Madame le Maire informe que la commune d'Arith est en attente de la proposition de convention.

7.12 Octobre rose

- ✚ Monsieur Fabrice Cottet et Madame Bernadette Gueyraud ont proposé la mise en place de miroirs peints en rose en lieu et place des vélos (long de la RD) dans la cadre de l'opération octobre rose.
- ➔ Validation
- ✚ Monsieur Fabrice Cottet voit avec Jean-Claude.

7.13 Point Jean Claude Morand

- ✚ Monsieur Didier Campillo informe que Jean-Claude a commencé le rafraichissement de la salle du conseil municipal.
- ✚ Jean-Claude présentera également prochainement les propositions concernant les décorations de Noel

7.14 Renvoi d'eau route forestière

- ✚ Monsieur Fabrice Cottet informe que les renvois d'eau sur la route forestière sont en mauvais état et certains mériteraient d'être remplacés.
- ✚ Après visite sur site, leur nombre sera déterminé.

7.15 Renouveau Kangoo

- ✚ Point à débattre

7.16 Eclairage public

- ✚ Une réunion est prévue le mardi 05 septembre à 18h30 pour la proposition de cahier des charges.

7.17 Prochain conseil municipal le 03 Octobre 2023 à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures

Le Maire,
Cécile TRAHAND



Le secrétaire de séance,
Laure BRICHET VIVIAN

